

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**PEINTRE EN CARROSSERIE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

**CODE : 27 40 30 S20 D1**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 août 2002**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# PEINTRE EN CARROSSERIE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Le peintre en carrosserie (h/f) est, en tant que travailleur qualifié, capable d'exécuter, d'une manière autonome, tous travaux de peinture sur tout type de surface et de contrôler la qualité de ses travaux.

C'est dans cette perspective que la section « peintre en carrosserie » vise, tout au long des unités de formation, le développement de compétences :

- ◆ pratiques et techniques :
  - ◆ préparation des surfaces, des produits et mélanges des couleurs ;
  - ◆ utilisation des équipements de la cabine de peinture ;
  - ◆ traitement des surfaces, finition et retouches ;
- ◆ de communication et d'organisation pour favoriser le travail en équipe ;
- ◆ de gestion de la sécurité tant individuelle que collective, y compris le respect de l'environnement.

Le profil professionnel, annexé à ce dossier, a été approuvé par le conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale sur base des recommandations de différents experts du secteur.

Le profil de formation de carrossier dans son volet « peinture », élaboré dans le cadre des travaux de la CCPQ et approuvé par le Parlement de la Communauté française, a servi de fil conducteur pour fixer le contenu des dossiers pédagogiques des unités de formation de cette section.

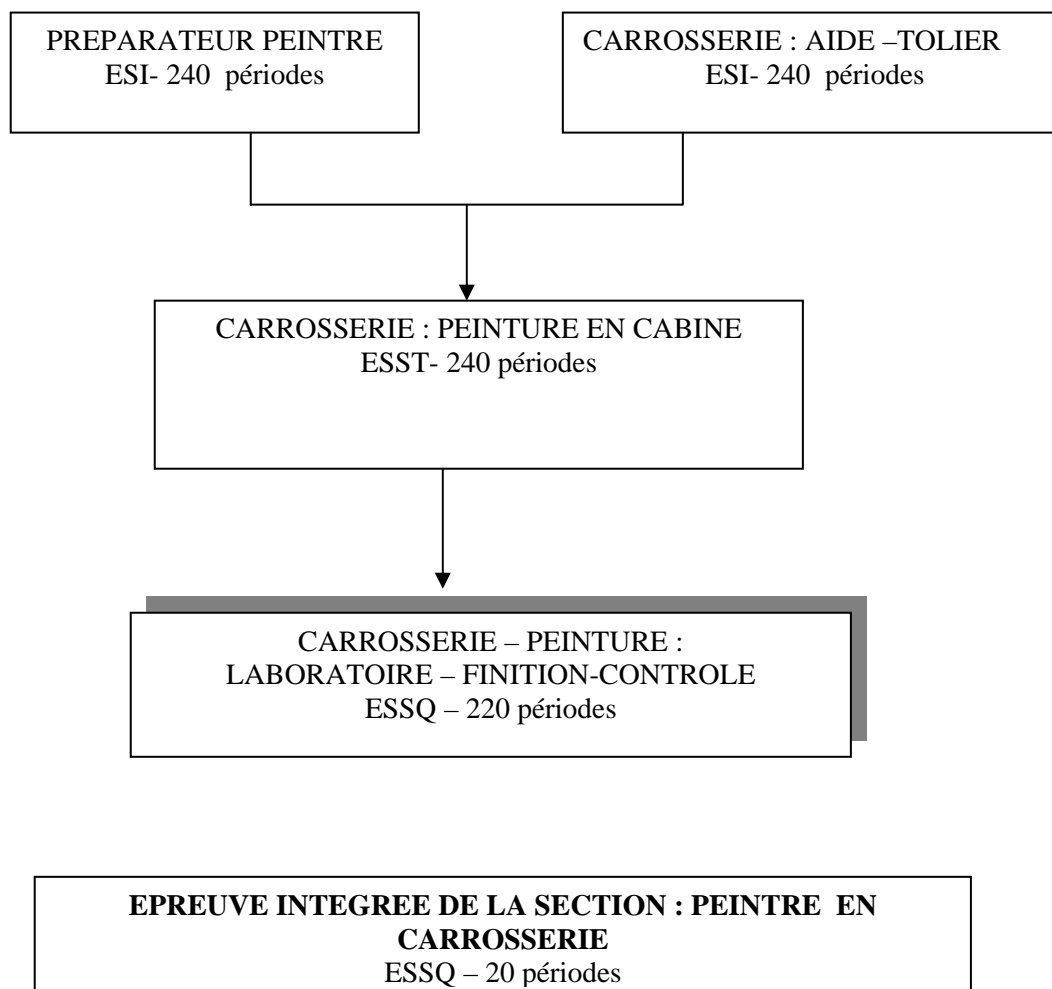
## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

projet 1

INTITULES	Classement des unités de formation (2) (5)	Code des unités de formation (2) (5)	code du domaine de formation	U.F. déterminantes	Nombre de périodes (2)
PREPARATEUR – PEINTRE	ESIT	27 40 01U11D1	205		240
CARROSSERIE : AIDE – TOLIER	ESIT	27 40 02U11D1	205		240
CARROSSERIE : PEINTURE EN CABINE	ESST	27 40 21 U21 D1	205		240
CARROSSERIE – PEINTURE : LABORATOIRE – FINITION – CONTROLE	ESSQ	27 40 21 U22 D1	205	<b>X</b>	220
EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION: PEINTRE EN CARROSERIE	ESSQ	27 40 30 U22 D1	205		20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	960
B) nombre de périodes professeur (2)	980

### 3. MODALITES DE CAPITAISATION : ORGANIGRAMME DE LA SECTION PEINTRE EN CARROSSERIE



#### 4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de peintre en carrosserie spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

***PEINTRE EN CARROSSERIE***

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le:

***23/12/1999***

## *PEINTRE EN CARROSSERIE*

### *I - CHAMP D'ACTIVITE*

Le peintre en carrosserie assure les différents travaux de peinture et manipule les équipements et appareils ci-après :

- ◆ systèmes de mélange de couleurs (préparation de couleurs et teintes) ;
- ◆ cabines de peinture ;
- ◆ installation de peinture: traitement de l'air, pistolet, etc.

Préalablement à ces travaux de finition, il exécute tous les travaux de préparation des surfaces à traiter, ponçage, application mastic,...

Il a le souci de respecter les règles de sécurité et d'hygiène propre au métier et prend les mesures adéquates pour le respect de l'environnement. Il planifie ses travaux en tenant compte des directives du tôlier ou du carrossier.

### *II - TÂCHES*

Pour la préparation des surfaces à traiter :

- ◆ recouvrir (protéger) et, au besoin, démonter les parties qui ne sont pas à traiter ;
- ◆ dégraisser les parties abîmées ;
- ◆ appliquer les techniques abrasives et la classification des systèmes d'abrasion ;
- ◆ poncer les parties abîmées ;
- ◆ appliquer le mastic selon différents procédés et le primer ;
- ◆ appliquer à l'aide d'un pistolet les "fillers" ;
- ◆ retoucher les cordons de soudure et les surfaces repeintes (meulage, limage,..) ;
- ◆ exécuter les travaux de montage éventuels, dépose, repose d'accessoires.

Pour les travaux de peinture et de finition :

- ◆ dégraisser les parties à travailler ;
- ◆ appliquer les couches de base, les laques et les couches de vernis ;
- ◆ projeter (pistoler) les finitions des véhicules réparés et des couches de laque en général ;
- ◆ auto-contrôler les travaux effectués ;
- ◆ régler et entretenir la cabine de peinture (filtres,...), le matériel et les équipements utilisés ;
- ◆ nettoyer, retoucher, polir et lustrer ;
- ◆ préparer le véhicule avant la restitution au client ;
- ◆ effectuer les différents types de raccordement ;
- ◆ appliquer les différentes techniques de pistologie (voilage, dégradé, raccords noyés).

### *III - DEBOUCHES*

- ◆ Petites et moyennes entreprises ;
- ◆ garages ;
- ◆ entreprises de carrosserie.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : 14/08/2002

« Peintre en carrosserie »

Date d'application : 01/01/2004  
Date limite de certification : 01/01/2007

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
27 40 30 S20 D1		Peintre en carrosserie (960 p.)	27 40 17 S20 E1		Peintre en carrosserie (1036 p.)	140501	205	Peinture en carrosserie	CPSI	FL2	920
27 40 01 U11 D1	205	Préparateur – peintre (240 p.)	27 40 03 U11 E1	205	Préparation en peinture de carrosserie (200 p.)	140306	205	Carrosserie <i>(partie)</i>	CPSI	FCA	520
						140309	205	Réparation et débosselage éléments de carrosserie <i>(partie)</i>	CPSI	FCA	240
						+					
						140312	205	Aide – carrossier : préparateur peintre <i>(partie)</i>	CPSI	FCA	120
						140311	205	Débosselage et remplacement éléments carros. <i>(partie)</i>	CPSI	FCA	280
						+					
						140312	205	Aide – carrossier : préparateur peintre <i>(partie)</i>	CPSI	FCA	120

Date de dépôt :  
Date d'approbation : 14/08/2002

« Peintre en carrosserie »

Date d'application : 01/01/2004  
Date limite de certification : 01/01/2007

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.				
27 40 02 U11 D1	205	Carrosserie : aide – tôlier (240 p.)	27 40 04 U11 C1 +	205	Techniques de soudage adaptées à la carrosserie (80 p.)	140306	205	Carrosserie (partie)	CPSI	FCA	520				
						27 40 05 U11 C1	205	Carrosserie – tôlerie niveau 1 (120 p.)	140309	205	Réparation et débosselage éléments de carrosserie (partie)	CPSI	FCA	240	
									+	140312	205	Aide – carrossier : préparateur peintre (partie)	CPSI	FCA	120
									140311						
+	140312	205	Aide – carrossier : préparateur peintre (partie)	CPSI	FCA	120									
27 40 21 U21 D1	205	Carrosserie : peinture en cabine (240 p.)	27 40 10 U21 C1	205	Carrosserie – peinture niveau 1 (120 p.)			NEANT							



Date de dépôt :  
Date d'approbation : 14/08/2002

« Peintre en carrosserie »

Date d'application : 01/01/2004  
Date limite de certification : 01/01/2007

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
			27 40 08 U11 E1 +	205	Pistoleur en carrosserie (180 p.)						
			27 40 18 U21 E1	205	Peinture de carrosserie (360 p.)						
27 40 21 U22 D1	205	Carrosserie – peinture : laboratoire – finition – contrôle (220 p.)			NEANT			NEANT			
27 40 30 U22 D1	205	Epreuve intégrée de la section peintre en carrosserie (20 p.)	27 40 17 U22 E1	205	Epreuve intégrée de la section "peintre en carrosserie" (16 p.)			NEANT			
		NEANT	03 50 04 U21	001	Techniques communication & bases législation professionnelle (40 p.)			NEANT			
		NEANT	27 40 19 U21 E1	205	Stage : peintre en carrosserie (240 p.)			NEANT			

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**CARROSSERIE : PREPARATEUR PEINTRE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 27 40 01 U11 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **CARROSSERIE : PREPARATEUR PEINTRE**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences pratiques de base du préparateur – peintre en carrosserie conformément au profil de qualification tel qu'approuvé par le Gouvernement de la Communauté française, à savoir :

- ◆ réparer des dégâts mineurs aux véhicules ;
- ◆ placer de nouveaux ensembles de carrosserie :
  - ◆ remplacer des ensembles par boulonnage ;
  - ◆ remplacer des ensembles par soudage ;
  - ◆ remplacer des ensembles par collage ;
- ◆ appliquer la technique de soudage, de bouchonnage ;
- ◆ déposer, reposer et ajuster divers matériaux d'isolation et d'acoustique par des techniques simples de fixation ;
- ◆ déposer, reposer et régler et régler les éléments électriques et accessoires simples.

Les compétences visées dans ce dossier pédagogique s'intègrent dans la filière des métiers de la carrosserie et en constituent une des différentes fonctions.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités :**

*pour la pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication,*

- ◆ répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
  - ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
  - ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ lire et décoder des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

C.E.B.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie de la carrosserie : peinture	CT	J	24
Travaux pratiques carrosserie, peinture	PP	C	168
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	48
Total des périodes			240

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable pendant toute la durée de l'unité de formation :

- ◆ de comprendre à l'audition les consignes de travail, les données d'un problème technique et/ ou de sécurité ;
- ◆ de consulter des documents de référence courants et y rechercher des informations pertinentes (produits, normes, éléments de prévention et consignes de sécurité) ;
- ◆ d'expliquer, oralement ou par écrit, les différentes étapes d'un mode opératoire donné ;
- ◆ de noter des informations dans un langage usuel ou symbolique, sous forme de schéma ou de plan sur une fiche ;
- ◆ de s'exprimer en utilisant le vocabulaire technique usuel ;
- ◆ d'utiliser correctement des termes tels que matériel, matière, métaux, assemblage, formage, soudage, soudure, collages, outillage, raccordement, poste et aire de travail, ... ;
- ◆ de préparer, vérifier avant usage et entretenir l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre d'un travail demandé ;
- ◆ vérifier la conformité du matériel à utiliser et en effectuer l'entretien de premier niveau ;
- ◆ de répondre à des questions sur le « comment agir » et le « quand agir » ;
- ◆ de mettre en œuvre une réflexion technique sur une activité qu'il entreprend : objectifs, méthodes et résultats.

### 4.1 en technologie de la carrosserie : peinture

L'étudiant sera capable, tout au long des activités d'enseignement,

*pour les règles de sécurité,*

- ◆ de reconnaître les produits dangereux (acides, solvants, peintures,...) : lire les étiquettes, les fiches techniques, les pictogrammes ;
- ◆ d'identifier les précautions à prendre pour leur manipulation, leur stockage, leur tri (gestion des déchets solides et liquides) et pour la protection des accidents, notamment pour :

- ◆ les voies respiratoires (masque anti-poussière, masque de peinture),
- ◆ les pieds, utiliser les chaussures de travail,
- ◆ les yeux,
- ◆ les oreilles,
- ◆ la tête,
- ◆ les mains (gants, crème) ;
- ◆ d'identifier le système d'organisation d'un atelier de peinture et en expliquer :
  - ◆ le fonctionnement d'une zone de préparation : filtres, aspiration, éclairage,
  - ◆ le mode de rangement des divers produits et les normes à respecter,
  - ◆ les travaux qui y sont effectués et ceux qui ne peuvent y être effectués ;
- ◆ d'identifier des produits de lavage, de finition :
  - ◆ les produits (détergents) les plus appropriés, y compris leur dosage en tenant compte des instructions des fabricants pour le lavage manuel et avec nettoyeur haute pression,
  - ◆ les produits de finition,
  - ◆ les produits spécifiques à l'entretien et la protection de la carrosserie, des aluminiums, des éléments chromés, des matériaux composites ;
- ◆ d'expliquer le fonctionnement et les précautions à prendre pour utiliser le pistolet soufflant et aspirant pour le dépeussierage ;
- ◆ d'expliquer :
  - ◆ les différentes techniques (mise à nu, sablage, ponçage par dégradé),
  - ◆ le fonctionnement des machines à poncer ;

*pour la préparation à la peinture,*

- ◆ d'expliquer :
  - ◆ les techniques de jointure et d'étanchéité,
  - ◆ le fonctionnement des outils mis à sa disposition pour les appliquer (pompe à cartouche),
  - ◆ les différents mastics et leurs méthodes d'application.

#### **4.2 en travaux pratiques de carrosserie - peinture,**

l'étudiant sera capable,

*en fonction de l'organisation du travail à l'atelier et des différentes situations de travail qu'il est amené à mettre en œuvre (décapage, ponçage, enduire, ...) sous la responsabilité du chargé de cours, les consignes de travail lui étant communiquées oralement ou par écrit (fiches de travail, modes opératoires),*

- ◆ de stocker les produits dangereux en respectant les normes en vigueur ;
- ◆ de trier et stocker de manière adéquate les déchets (solides, liquides) ;
- ◆ de respecter les normes de sécurité spécifiques dans les zones dangereuses ;
- ◆ d'utiliser les moyens de protection adéquats en fonction des outillages et des tâches à risques à effectuer et des produits à manipuler ;
- ◆ de travailler dans les zones adéquates ;

- ◆ de remettre en ordre et d'entretenir la zone de préparation : nettoyage des sols, des postes de travail, entretien du petit outillage ;
- ◆ de signaler tout dysfonctionnement apparent des différents équipements et pièces d'une zone de préparation :
  - ◆ filtres,
  - ◆ aspiration,
  - ◆ éclairage ;
- ◆ d'assurer le lavage sur véhicule avant intervention et avant remise à la clientèle :
  - ◆ préparer le poste de travail : choisir les produits en fonction du type de lavage à effectuer, de l'état du véhicule, du degré de finition demandé ;
  - ◆ utiliser le matériel mis à sa disposition ;
  - ◆ laver les diverses surfaces en tenant compte des protections nécessaires ;
- ◆ de préparer le véhicule avant peinture :
  - ◆ démonter la pièce à traiter s'il y a lieu selon les méthodes de travail les plus adéquates :
    - ◆ déposer et reposer les accessoires sensibles à la température et ceux entravant le déroulement des travaux de peinture ;
    - ◆ prendre les précautions de mise en sécurité d'éléments électroniques (déconnecter, déposer, isoler) ;

*pour le ponçage, le dégraissage, le nettoyage, ... avant le traitement de premier niveau :*

- ◆ reconnaître et appliquer :
  - ◆ les différents types de papiers abrasifs (granulométrie) au ponçage,
  - ◆ les principaux produits dégraissants en tôlerie,
  - ◆ les types de traitements des tôles selon la catégorie des produits utilisés en carrosserie :
    - ◆ les acides de base,
    - ◆ les solvants,
    - ◆ les durcisseurs (utilisation lors de l'application de l'enduit) ;
  - ◆ les différents types de techniques et de produits pour dégraisser les parties à travailler ;

*pour la protection du véhicule :*

- ◆ appliquer les techniques de marouflage et expliquer leur utilité en matière de protection :
  - ◆ ruban adhésif de papier,
  - ◆ ruban adhésif synthétique,
  - ◆ feuille plastique,
  - ◆ papier de masquage,
  - ◆ cordon en mousse autocollant,
  - ◆ ruban de masquage joint de pare-brise,
  - ◆ ... ;
- ◆ de préparer la surface à traiter :
  - ◆ appliquer correctement les matières en fonction du fond à traiter ;
  - ◆ délimiter les surfaces à traiter ;
  - ◆ apprécier la qualité des couches de base et l'état des surfaces à traiter (vernies, non vernies, faibles acryliques, ... ) :
    - ◆ identifier les nouvelles et anciennes peintures par l'emploi d'un diluant, d'un abrasif ;
    - ◆ déterminer la nature de la base au moyen d'un test (réactions visibles) ;

- ◆ de rectifier les assemblages soudés, boulonnés et les surfaces traitées (meulage, limage) et appliquer différentes techniques de jointure et d'étanchéité :
  - ◆ appliquer le mode opératoire ;
  - ◆ choisir l'outillage approprié ;
  - ◆ appliquer les techniques de jointure et d'étanchéité ;
  - ◆ utiliser une pompe à cartouche (manuelle et pneumatique) ;
  - ◆ appliquer les différents mastics d'étanchéité tels que :
    - ◆ les mastics sealer à la brosse,
    - ◆ les mastics polyuréthanes spécifiques, de différentes couleurs,
    - ◆ les panneaux d'insonorisation,
    - ◆ les produits de projection pour les planchers, les raccords de soudure, les bas de caisse, ... ;
- ◆ de dégraisser les parties à travailler et poncer les parties à peindre :
  - ◆ utiliser les différents types de techniques et produits pour dégraisser les parties à travailler :
    - ◆ matières synthétiques,
    - ◆ dégraissant moins agressif,
    - ◆ dégraissant plus agressif ;
  - ◆ appliquer les techniques de dépoussiérage selon la méthode adéquate en fonction de la surface à traiter (souffler, utilisation de tissus) ;
  - ◆ utiliser le pistolet soufflant et aspirant ;
  - ◆ appliquer un mode opératoire en tenant compte des consignes du fabricant ou qui lui sont communiquées :
    - ◆ choisir le matériel de ponçage le plus adapté à la surface à traiter,
    - ◆ choisir la granulométrie en fonction de la progression des opérations de ponçage à sec ou à l'eau ;
  - ◆ appliquer les différentes techniques ( mise à nu, sablage, ponçage par dégradé) de préparation des parties abîmées :
    - ◆ utiliser correctement les différents types de machines à poncer,
    - ◆ utiliser les différents plateaux en fonction de la dureté de leur support ;
  - ◆ appliquer les couches de base et les différents enduits ( manuels ou pistolables) y compris la technique du dosage ;
  - ◆ préparer les parties à enduire et appliquer les enduits spécifiques aux types de support de base tels que : aluminium, galvanisé.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

*pour les compétences pratiques,*

- ◆ d'appliquer correctement les différents modes opératoires permettant de présenter une surface en cabine de peinture pour les travaux suivants :
  - ◆ lavage,
  - ◆ dégraissage,
  - ◆ ponçage,
  - ◆ jointures, étanchéité,
  - ◆ application des enduits ;

- ◆ d'assurer l'entretien de premier niveau des différents outillages et appareils ;
- ◆ d'utiliser, pour chaque opération, les moyens de protection adéquats ;
- ◆ de mettre en œuvre les consignes de sécurité appropriées ;
- ◆ de rédiger et d'expliquer le mode opératoire utilisé en s'appuyant sur la documentation mise à sa disposition ;

***pour les compétences technologiques et de communication :***

- ◆ d'expliquer oralement le fonctionnement des appareils courants en employant correctement le vocabulaire technique y afférent ;
- ◆ de lire et de reformuler des consignes en justifiant les objectifs poursuivis ;
- ◆ d'expliquer comment agir et quand agir devant une situation – problème à résoudre.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la précision des gestes professionnels,
- ◆ de la qualité des comportements en terme de sécurité et d'hygiène : sens de la prévention, vigilance, souci de la protection générale et particulière ;
- ◆ de sa capacité à communiquer avec précision :
  - ◆ utilisation correcte des termes techniques,
  - ◆ en situation orale ou écrite.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

La constitution du groupe respectera les normes de sécurité prévues dans les ateliers (code du bien-être au travail) et un étudiant par poste de travail.



**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**CARROSSERIE : AIDE – TOLIER**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 27 40 02 U11 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **CARROSSERIE : AIDE – TOLIER**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences pratiques de l'aide - tôlier conformément au profil de qualification tel qu'approuvé par le Gouvernement de la Communauté française, à savoir :

- ◆ réparer des dégâts mineurs aux véhicules ;
- ◆ placer de nouveaux ensembles de carrosserie :
  - ◆ remplacer des ensembles par boulonnage ;
  - ◆ remplacer des ensembles par soudage ;
  - ◆ remplacer des ensembles par collage ;
- ◆ appliquer la technique de soudage, de bouchonnage ;
- ◆ déposer, reposer et ajuster divers matériaux d'isolation et d'acoustique par des techniques simples de fixation ;
- ◆ déposer, reposer et régler et régler les éléments électriques et accessoires simples.

Les compétences visées dans ce dossier pédagogique permettent à l'étudiant de poursuivre sa formation dans la filière des métiers de la carrosserie au niveau de l'enseignement secondaire supérieur :

- ◆ comme tôlier en carrosserie,
- ◆ comme carrossier réparateur.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités :**

*pour la pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication,*

- ◆ répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible ;
- ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
- ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;

- ◆ lire et décoder des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

C.E.B.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie de la carrosserie	CT	J	24
Travaux pratiques carrosserie, tôlerie	PP	C	168
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	48
Total des périodes			240

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable pendant toute la durée de l'unité de formation :

- ◆ de comprendre à l'audition les consignes de travail, les données d'un problème technique et/ ou de sécurité ;
- ◆ de consulter des documents de référence courants et y rechercher des informations pertinentes (produits, normes, éléments de prévention et consignes de sécurité) ;
- ◆ d'expliquer, oralement ou par écrit, les différentes étapes d'un mode opératoire donné ;
- ◆ de noter des informations dans un langage usuel ou symbolique, sous forme de schéma ou de plan sur une fiche ;
- ◆ de s'exprimer en utilisant le vocabulaire technique usuel ;
- ◆ d'utiliser correctement des termes tels que matériel, matière, métaux, assemblage, formage, soudage, soudure, collages, outillage, raccordement, poste et aire de travail, ... ;
- ◆ de préparer, vérifier avant usage et entretenir l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre d'un travail demandé ;
- ◆ vérifier la conformité du matériel à utiliser et en effectuer l'entretien de premier niveau ;
- ◆ de répondre à des questions sur le « comment agir » et le « quand agir » ;
- ◆ de mettre en œuvre une réflexion technique sur une activité qu'il entreprend : objectifs, méthodes et résultats.

### 4.1 en technologie de la carrosserie,

- ◆ de décrire, d'expliquer :
  - ◆ les différents matériaux (ferreux, non-ferreux, plastiques) utilisés pour l'ensemble carrossé d'un véhicule,
  - ◆ les modes d'assemblage et de formage,
  - ◆ les règles de sécurité à respecter et les précautions à prendre ( isolation thermique, isolation acoustique, ...) lors :
    - ◆ de l'utilisation de l'outillage mécanique, électrique ( systèmes de protection individuelle et collective) ;
    - ◆ de la mise en marche du matériel de découpage et de soudage,

- ◆ de la connexion et déconnexion au système d'alimentation électrique ;
- ◆ des opérations :
  - de pose et de dépose,
  - de soudage des métaux,
  - des procédés de découpage des tôles, de matières plastiques.

#### **4.2 T.P. carrosserie, tôlerie,**

- ◆ de se soucier, tout au long des activités d'enseignement, des consignes de sécurité et de prévention contre les accidents :
  - ◆ d'appliquer des consignes de sécurité ;
  - ◆ de mettre en œuvre les systèmes de sécurité et de protection appropriés aux opérations techniques ;
  - ◆ de lire des documents de référence (consignes et règlement d'atelier, documents techniques des constructeurs, ...) ;
  - ◆ de poser des questions pour vérifier sa bonne compréhension des consignes de sécurité ;
- ◆ de remplacer de nouveaux ensembles de carrosserie par boulonnage :
  - ◆ en tenant compte des consignes particulières des constructeurs (mesures de sécurité de montage, d'utilisation) ;
  - ◆ en respectant le mode opératoire le plus approprié et les consignes de sécurité spécifiques (manipulation de l'outillage) ;
- ◆ de déposer et reposer les éléments de carrosserie à remplacer et de les ranger dans les emplacements ad hoc ;
- ◆ de contrôler visuellement les éléments nouveaux (origine, adéquation au modèle) ;
- ◆ de tracer sur les tôles utilisées en carrosserie, des courbes, segments de droites parallèles et perpendiculaires, développements simples, formes géométriques simples, les consignes de travail étant communiquées (soit oralement, soit par écrit), type de figure, mesures et tolérance :
  - ◆ tracer des figures de base en tenant compte de leurs caractéristiques et propriétés géométriques ;
  - ◆ identifier :
    - ◆ les liaisons et les assemblages,
    - ◆ les surfaces fonctionnelles de chaque liaison et de chaque assemblage ;
  - ◆ utiliser les outils de traçage (compas, rapporteur, pointe à tracer) et reporter correctement les mesures ;
  - ◆ réaliser le traçage de manière à éviter les rebuts (souci d'économie du matériau) ;
- ◆ de couper, de plier, de percer des tôles utilisées dans la profession en tenant compte des consignes spécifiques de sécurité ;
- ◆ de réaliser, en fonction des consignes, les opérations de soudage en mettant en œuvre une méthode de travail structurée :
  - ◆ appliquer la chronologie des étapes d'une opération de soudage ;
  - ◆ préparer les surfaces d'accostage ;
  - ◆ agencer l'aire de travail ;
  - ◆ réaliser la protection contre la corrosion ;
  - ◆ utiliser l'installation correspondant aux spécifications du soudage ;
  - ◆ installer les accessoires et les consommables ;
  - ◆ régler l'installation :

- ◆ identifier le procédé de réglage en fonction des différents types de travaux à effectuer,
- ◆ affiner les réglages en fonction des résultats obtenus ;
- ◆ appliquer les différentes techniques de base du soudage et les modes opératoires appropriés à la carrosserie :
  - ◆ souder des tôles minces par des procédés O-AC et semi-automatique ;
  - ◆ réaliser des soudures en conformité aux spécifications et aux valeurs conventionnelles :
    - soudures d'initiation au chalumeau avec métal d'apport,
    - soudures par le procédé semi-automatique de tôles minces en toutes positions ;
  - ◆ réaliser des bouchonnages par le procédé semi-automatique ;
  - ◆ contrôler les résultats : conformité, adéquation aux consignes ;
- ◆ d'appliquer les techniques simples de fixation pour la dépose, la repose et l'ajustement de divers matériaux d'isolation et d'acoustique (boulonnage, collage, rivetage, vissage, ...) :
  - ◆ identifier :
    - ◆ les modes de fixation recommandés par le constructeur,
    - ◆ le type de montage par vis, boulon, colle, rivet ;
  - ◆ fixer des éléments :
    - ◆ d'isolation acoustique,
    - ◆ d'isolation thermique ;
  - ◆ noter sur une fiche les opérations effectuées et le type de matériel utilisé ;
- ◆ de déposer, de reposer, de régler des éléments électriques et accessoires simples dans les limites de la profession d'aide - tôlier ;
  - ◆ de repérer les connecteurs des éléments électriques à déposer ;
  - ◆ de déconnecter les alimentations électriques des éléments et accessoires ;
- ◆ de déposer des éléments mécaniques simples :
  - ◆ utiliser l'outillage adéquat ;
  - ◆ ranger les matériaux déposés dans les aires appropriées en tenant compte des travaux à effectuer ou leur destination...

## 5. CAPACITES TERMINALES

Sur base des consignes qui lui sont communiquées, pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

*pour les compétences pratiques, en respectant le mode opératoire donné,*

- ◆ de réparer des dégâts mineurs aux véhicules :
  - ◆ placer de nouveaux ensembles de carrosserie ;
  - ◆ effectuer des travaux simples de soudage sur tôle d'épaisseurs rencontrées dans la profession par procédé semi-automatique ;
  - ◆ déposer, reposer et ajuster divers matériaux d'isolation et acoustique ;
  - ◆ déposer, reposer et régler les éléments électriques et les accessoires simples ;
- ◆ d'assurer l'entretien de premier niveau des différents outillages et appareils ;
- ◆ d'utiliser, pour chaque opération, les moyens de protection adéquats ;
- ◆ de mettre en œuvre les consignes de sécurité appropriées ;

- ◆ de rédiger et d'expliquer le mode opératoire utilisé en s'appuyant sur la documentation technique mise à sa disposition.

*pour les compétences de communication :*

- ◆ d'expliquer oralement le fonctionnement des appareils courants en employant correctement le vocabulaire technique y afférent ;
- ◆ de lire et de reformuler des consignes en justifiant les objectifs poursuivis ;
- ◆ d'expliquer comment agir et quand agir devant une situation – problème à résoudre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la précision des gestes professionnels,
- ◆ de la qualité des comportements en terme de sécurité et d'hygiène : sens de la prévention, vigilance, souci de la protection générale et particulière,
- ◆ de sa capacité à communiquer avec précision :
  - ◆ utilisation correcte des termes techniques,
  - ◆ en situation orale ou écrite.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

La constitution du groupe respectera les normes de sécurité prévues dans les ateliers (code du bien-être au travail) et un étudiant par poste de travail.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**CARROSSERIE : PEINTURE EN CABINE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 27 40 21 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 août 2002**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **CARROSSERIE : PEINTURE EN CABINE**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences pratiques de base du peintre en carrosserie et du carrossier conformément au profil de formation, tel qu'approuvé par le Parlement de la Communauté française.

Les compétences visées dans ce dossier pédagogique s'intègrent dans la filière des métiers de la carrosserie et en constituent une des différentes fonctions.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités :**

*pour les compétences pratiques*

- ◆ assurer l'entretien de premier niveau des différents outillages et appareils généralement utilisés par le préparateur - peintre et l'aide - tôlier ;
- ◆ utiliser, pour chaque opération, les moyens de protection adéquats ;
- ◆ mettre en œuvre les consignes de sécurité appropriées ;

*comme préparateur -peintre,*

- ◆ appliquer correctement les différents modes opératoires permettant de présenter une surface en cabine de peinture : lavage, dégraissage, ponçage, jointures, étanchéité, application des enduits ;

*comme aide-tôlier,*

- ◆ réparer des dégâts mineurs aux véhicules :
  - ◆ placer de nouveaux ensembles de carrosserie,
  - ◆ effectuer des travaux simples de soudage sur tôle d'épaisseurs rencontrées dans la profession ;
  - ◆ déposer, reposer et ajuster divers matériaux d'isolation et acoustique ;
  - ◆ déposer, reposer et régler les éléments électriques et accessoires simples ;

*pour les compétences technologiques et de communication,*

- ◆ reformuler le contenu essentiel du message simple, plus précisément :



- ◆ répondre à des questions de compréhension pour retrouver des informations explicites sur des étiquettes de produits, dans des fiches techniques relatives aux travaux du préparateur – peintre et de l’aide - tôlier ;
- ◆ s’exprimer oralement : produire des énoncés variés au message simple mais clair ;
- ◆ identifier le but du message :
  - ◆ donner des consignes ( par exemple : mode d’emploi, mode opératoire simple pour une activité connue, ... ) ;
  - ◆ donner des informations sur une personne, sur le fonctionnement d’un appareil courant ( toute situation similaire ) ;
  - ◆ solliciter des informations de la part de celui à qui il est destiné ;

*dans un document contenant des illustrations de type technique ( images, schémas, ..), des unités de mesures courantes, des symboles mathématiques :*

- ◆ identifier le type d’information contenue dans les illustrations (localisation, logique de montage, symbole de sécurité, ...) et en reformuler le sens en utilisant le vocabulaire technique adéquat et en s’exprimant d’une manière claire et précise ;
- ◆ mettre en œuvre des techniques de lecture adaptées pour :
  - ◆ repérer des informations essentielles d’un niveau technique connu ou d’un niveau de langue courante ;
  - ◆ reformuler par écrit un mode opératoire connu et les liens logiques entre les différentes opérations

*en résolution de problèmes d’arithmétique et de géométrie plane,*

- ◆ identifier les données du problème (différencier les informations et l’objet du questionnement) ;
- ◆ calculer :
  - ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division, pourcentage ),
  - ◆ convertir des unités usuelles ( longueur, surface, volume et masse ) :
  - ◆ déterminer les proportions d’un mélange de produits connus.

## **2.2. Titres pouvant en tenir lieu :**

*Pour les compétences pratiques et technologiques*

Attestation de réussite des unités suivantes :

PREPARATEUR - PEINTRE code : 27 40 01U11D1

et

CARROSSERIE : AIDE-TOLIER code 27 40 02U11D1

*Pour les compétences de communication, d’arithmétique et de géométrie plane*

Attestation de réussite d’une formation de base en français et mathématiques

ou

C.2.D. ( à défaut C.E.S.I.)

ou

Diplôme, brevet ou certificat de l’enseignement secondaire inférieur technique ou professionnel de plein exercice ou de promotion sociale.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie de la carrosserie	CT	J	32
Travaux pratiques de carrosserie – peinture	PP	C	160
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	48
Total des périodes			240

### 4. PROGRAMME

*Au cours des différentes activités d'enseignement, en fonction des problèmes techniques ou pratiques à résoudre,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer des consignes de travail, les données d'un problème technique formulées par écrit ou oralement ;
- ◆ de consulter des documents de référence et d'y rechercher des informations pertinentes (produits, normes, éléments de prévention et consignes de sécurité) ;
- ◆ d'expliquer oralement ou par écrit les différentes étapes d'un mode opératoire donné ;
- ◆ de noter des informations dans un langage usuel ou symbolique, sous forme de schéma ou de plan sur une fiche et de les restructurer en vue d'une utilisation ultérieure ;
- ◆ de s'exprimer en utilisant le vocabulaire technique usuel ;
- ◆ de préparer, de vérifier (avant usage) et d'entretenir l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre d'un travail demandé ;
- ◆ de vérifier la conformité du matériel à utiliser et d'en effectuer l'entretien de premier niveau ;
- ◆ d'observer, d'analyser une (des) méthode(s) de travail et d'en expliquer oralement ou par écrit les objectifs, le mode opératoire et les résultats escomptés ;
- ◆ de se soucier des consignes de sécurité et de prévention contre les accidents et les maladies professionnelles ;

#### 4.1. en technologie de la carrosserie,

l'étudiant sera capable :

*pour les règles de sécurité,*

- ◆ d'identifier :
  - ◆ les produits dangereux - acides, solvants, peintures, ... - (lire et décoder les étiquettes, les fiches techniques, les pictogrammes),
  - ◆ les précautions à prendre pour leur manipulation, leur stockage, leur tri (gestion des déchets) et pour la protection des accidents et des maladies professionnelles,
  - ◆ le système d'organisation d'un atelier de peinture :

- ◆ le fonctionnement des zones de préparation et de peinture : filtres, aspiration, éclairage, isolement, modes de protection collective et individuelle,
- ◆ le mode de rangement des divers produits et les normes à respecter,
- ◆ les travaux qui y sont effectués et ceux qui ne peuvent y être effectués ;
- ◆ les procédures d'entretien et de maintenance des différents appareils utilisés en cabine de peinture ;

*pour la technologie, notamment la connaissance des produits, des méthodes de préparation et d'application,*

- ◆ d'identifier tout type de produit, y compris les méthodes de préparation et d'application qui s'y rapportent :
  - ◆ pour le choix de l'enduit en fonction des supports de base :
    - ◆ aluminium,
    - ◆ galvanisé,
    - ◆ matériaux synthétiques,
    - ◆ thermoplastiques,
    - ◆ support doux d'origine,
    - ◆ laques électrophorétiques (KTL),
    - ◆ laques synthétiques,
    - ◆ laques acryliques à deux composantes,
    - ◆ ... ;
  - ◆ pour le choix du type de primer en fonction de la surface à traiter :
    - ◆ les méthodes d'application des différentes sortes de primer, de fillers : 1 K (composant) / 2 K (composants) / à base d'eau,
    - ◆ les techniques de préparation des produits en respectant les fiches techniques,
    - ◆ la technique de pistelage en fonction du travail à exécuter,
- ◆ d'identifier la nature des produits et leurs méthodes d'application :
  - ◆ les produits et matériels anti-corrosifs,
  - ◆ les insonorisants ;
- ◆ de calculer la quantité de produit à utiliser :
  - ◆ en fonction de la surface à traiter,
  - ◆ dans un souci d'économie (gestion des déchets) ;

*pour le matériel de pistelage,*

- ◆ de décrire les différents types de pistolet et d'en expliquer les techniques de réglage et de maintenance ;

*pour le ponçage, le dégraissage, le nettoyage, ..., avant le traitement de premier niveau :*

- ◆ de justifier, à partir d'exemples pratiques et/ou des documents techniques émanant des fabricants ou des constructeurs, les choix à effectuer pour :
  - ◆ les différents types de papiers abrasifs (granulométrie) au ponçage,
  - ◆ les principaux produits dégraissants en tôlerie,
  - ◆ les types de traitements des tôles selon la catégorie de produits utilisés :
    - ◆ des acides de base,
    - ◆ des solvants,
    - ◆ des durcisseurs (utilisation lors de l'application de l'enduit) ;

- ◆ les différents types de techniques et de produits pour dégraisser les parties à travailler,
- ◆ l'utilisation correcte du pistolet soufflant et aspirant pour le dépoussiérage,
- ◆ les différentes techniques (mise à nu, sablage, ponçage par dégradé),
- ◆ le fonctionnement des machines à poncer y compris leurs modes d'entretien,
- ◆ les techniques de jointure et d'étanchéité,
- ◆ le fonctionnement des outils mis à sa disposition pour les appliquer (pompe à cartouche),
- ◆ l'application correcte des différents mastics ;

*pour l'utilisation du matériel en cabine de peinture ,*

- ◆ d'identifier les principaux types de compresseurs et de décrire :
  - ◆ leur principe de fonctionnement : à piston, à membrane, à vis,
  - ◆ les différentes pièces qui les composent, le type de tuyauterie (souple, rigide), le régulateur de débit, les types de raccords (rapides ou non) ;
  - ◆ les technologies mécaniques et électriques fondamentales des compresseurs,
  - ◆ les modes de réglage, d'entretien et de maintenance de l'ensemble et des pièces qui le constituent ;
- ◆ d'identifier et de caractériser le matériel d'aspiration : bras articulés, aspiration mobile, centrale d'aspiration ;
- ◆ d'expliquer les caractéristiques d'une maintenance de premier niveau : techniques de nettoyage et de remplacement des filtres en se référant aux documents des constructeurs ;
- ◆ d'identifier et de caractériser le matériel de séchage : les matériaux, les procédés courants de séchage en fonction des matériaux et des produits appliqués, les principes de fonctionnement du matériel mis à sa disposition.

#### **4.2. en travaux pratiques carrosserie – peinture,**

l'étudiant sera capable,

*en fonction des différentes situations de travail qu'il est amené à mettre en œuvre sous la conduite du responsable de l'atelier de peinture,*

*en tenant compte des règles de sécurité lors de la manipulation des produits et du matériel, de l'organisation générale des différentes zones de travail et des consignes de base pour le respect de l'environnement (gestion des déchets liquides et solides) :*

- ◆ de prendre en charge les opérations de préparation avant peinture et de peinture proprement dite en tenant compte des techniques et des méthodes de travail pour :
  - ◆ la protection du véhicule,
  - ◆ le démontage de la pièce à traiter,
  - ◆ la dépose et la repose des accessoires,
  - ◆ la mise en sécurité d'éléments électroniques,
  - ◆ le contrôle des surfaces à traiter,
  - ◆ les techniques de jointure et d'étanchéité,
  - ◆ les opérations de dégraissage, de ponçage, de dépoussiérage des parties à peindre,
  - ◆ les techniques de préparation, de mélange et de dosage des enduits, surfacers, primers selon les différents types de support ;
- ◆ de mettre en service une cabine de peinture suivant le mode opératoire spécifié par le constructeur :

- ◆ veiller à la propreté (sol, murs, plafonds) ;
- ◆ mettre à température ;
- ◆ assurer la maintenance de la cabine en tenant compte de la procédure spécifiée par le constructeur (durée d'utilisation, filtres, brûleurs, ...) ;
- ◆ effectuer le réglage et la préparation de la cabine en fonction du travail à réaliser ;
- ◆ maintenir dans un état de fonctionnalité et de propreté une cabine de peinture ;
- ◆ respecter une procédure d'entretien ;
- ◆ d'appliquer les techniques de mise en peinture :
  - ◆ appliquer la méthode adaptée :
    - ◆ aux différents types de peinture (monocouche, bicouche) ;
    - ◆ aux différents types de support (support classique et synthétiques) ;
    - ◆ en fonction de la technique (pression, distance, type de couche et ordre de celle-ci : LS-MS-HS) ;
    - ◆ en fonction de la dimension des objets à traiter (petit, flanc, véhicule complet) ;
  - ◆ pistoler, après identification du type de peinture, les couches de finition dans le respect des techniques de mise en œuvre ;
  - ◆ adapter l'application de la peinture en fonction de la position et de la forme du support et des contraintes de pression, de température, de matériel utilisé, ... ;
  - ◆ appliquer une protection supplémentaire (anti-corrosive ou abaissant le niveau phonique).

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

*pour les compétences pratiques,*

*en fonction des différentes situations de travail qu'il est amené à mettre en œuvre sous la conduite du responsable de l'atelier de peinture,*

*en tenant compte des règles de sécurité lors de la manipulation des produits et du matériel, de l'organisation générale des différentes zones de travail, et des consignes de base pour le respect de l'environnement (gestion des déchets liquides et solides),*

- ◆ de prendre en charge les opérations de préparation avant peinture et de peinture selon des techniques et des méthodes de travail adéquates ;
- ◆ de contrôler la qualité de la préparation de la surface à peindre ;
- ◆ de mettre en service une cabine de peinture suivant le mode opératoire spécifié par le constructeur ;
- ◆ d'appliquer la méthode adaptée :
  - ◆ aux différents types de peinture (monocouche, bicouche),
  - ◆ aux différents types de support (support classique et synthétique),
  - ◆ en fonction de la technique (pression, distance, type de couche et ordre de celle-ci : LS-MS-HS),
  - ◆ en fonction de la dimension des objets à traiter (petit, flanc, véhicule complet) ;
- ◆ de pistoler les couches de finition ;
- ◆ d'appliquer une protection supplémentaire anticorrosive ou abaissant le niveau phonique ;
- ◆ de mettre en œuvre les consignes de sécurité appropriées dans les différentes zones de travail ;

*pour les compétences technologiques et de communication,*

*à partir de documents techniques ( données textuelles, chiffrées, schématiques, ou symboliques, tout type de supports) en utilisant à bon escient le vocabulaire technique,*

- ◆ de s'exprimer oralement et par écrit en utilisant le vocabulaire technique adéquat, de relever et de donner des informations essentielles sur :
  - ◆ le fonctionnement, le rôle et les règles de sécurité de l'outillage et des produits utilisés en cabine de peinture,
  - ◆ les techniques de réglage et d'entretien du matériel de peinture, y compris les dysfonctionnements possibles,
  - ◆ les règles de sécurité et d'hygiène spécifiques au travail en cabine de peinture ;
- ◆ de mettre en œuvre des techniques d'organisation et de gestion des travaux :
  - ◆ calculer des proportions pour effectuer des dosages de produits en fonction :
    - ◆ en fonction de la surface à traiter,
    - ◆ dans un souci d'économie et de gestion des déchets ;
  - ◆ catégoriser, classifier les produits selon les principes de gestion des déchets ;
  - ◆ expliquer le système de rangement des produits dangereux et les normes de sécurité à respecter par grandes catégories de produits ;
  - ◆ estimer le délai des différentes opérations.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ de sa capacité à établir des liens entre des modes opératoires et des consignes de sécurité,
- ◆ de la qualité des gestes professionnels : précision, souci de la qualité des résultats, adéquation aux consignes de travail et de sécurité,
- ◆ du niveau de précision et de clarté dans ses modes d'expression ( notes techniques, dessin et graphes), y compris le choix du vocabulaire,
- ◆ de son souci à maintenir en état le matériel mis à sa disposition,
- ◆ du niveau des comportements professionnels : vigilance, respect de l'environnement, esprit d'initiative, esprit d'équipe et respect des autres.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience actualisée dans l'exercice de la profession de carrossier-réparateur ou de responsable d'un département peinture dans une entreprise de carrosserie.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

La constitution du groupe respectera les normes de sécurité prévues dans les ateliers (Code du bien-être au travail) et un étudiant par poste de travail.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**CARROSSERIE – PEINTURE :**  
**LABORATOIRE – FINITION – CONTROLE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

<p><b>CODE : 27 40 21 U22 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 août 2002**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

**CARROSSERIE – PEINTURE :**  
**LABORATOIRE – FINITION – CONTROLE**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre, d'une manière opérationnelle, les compétences techniques, pratiques du peintre en carrosserie et du carrossier réparateur ( pour les fonctions de peinture), conformément au profil de formation tel qu'approuvé par le Parlement de la Communauté française.

Les compétences visées dans ce dossier pédagogique s'intègrent dans la filière des métiers de la carrosserie et en constituent une des différentes fonctions.

Cette unité de formation est considérée comme déterminante dans les sections « carrossier-réparateur » et « peintre en carrosserie » et est classée dans l'enseignement secondaire de qualification ; par conséquent, un Conseil des études élargi à des membres étrangers évaluera les capacités terminales prévues dans ce dossier pédagogique.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités :**

*Pour les compétences pratiques,*

*en fonction des différentes situations de travail qu'il est amené à mettre en œuvre sous la conduite du responsable de l'atelier de peinture,*

*en tenant compte des règles de sécurité lors de la manipulation des produits et du matériel, de l'organisation générale des différentes zones de travail, et des consignes de base pour le respect de l'environnement (gestion des déchets liquides et solides),*

- ◆ prendre en charge les opérations de préparation avant peinture et de peinture selon des techniques et des méthodes de travail adéquates ;
- ◆ contrôler la qualité de la préparation de la surface à peindre ;
- ◆ mettre en service une cabine de peinture suivant le mode opératoire spécifié par le constructeur ;
- ◆ appliquer la méthode adaptée :
  - ◆ aux différents types de peinture (monocouche, bicouche) ;
  - ◆ aux différents types de support (support classique et synthétique) ;
  - ◆ en fonction de la technique (pression, distance, type de couche et ordre de celle-ci : LS-MS-HS) ;



- ◆ en fonction de la dimension des objets à traiter (petit, flanc, véhicule complet) ;
- ◆ pistoler les couches de finition
- ◆ appliquer une protection supplémentaire anticorrosive ou abaissant le niveau phonique ;
- ◆ mettre en œuvre les consignes de sécurité appropriées dans les différentes zones de travail.

*pour les compétences technologiques et de communication,*

*à partir de documents techniques ( données textuelles, chiffrées, schématiques, ou symboliques, tout type de supports) en utilisant à bon escient le vocabulaire technique,*

- ◆ s'exprimer oralement et par écrit en utilisant le vocabulaire technique adéquat, relever et donner des informations essentielles sur :
  - ◆ le fonctionnement, le rôle et les règles de sécurité de l'outillage et des produits utilisés en cabine de peinture,
  - ◆ les techniques de réglage et d'entretien du matériel de peinture, y compris les dysfonctionnements possibles,
  - ◆ les règles de sécurité et d'hygiène spécifiques au travail en cabine de peinture ;
- ◆ mettre en œuvre des techniques d'organisation et de gestion des travaux :
  - ◆ calculer des proportions pour effectuer des dosages de produits en fonction :
    - ◆ en fonction de la surface à traiter,
    - ◆ dans un souci d'économie et de gestion des déchets ;
  - ◆ catégoriser, classifier les produits selon les principes de gestion des déchets ;
  - ◆ expliquer le système de rangement des produits dangereux et les normes de sécurité à respecter par grandes catégories de produits ;
  - ◆ estimer le délai des différentes opérations.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite des unités suivantes :

**CARROSSERIE : PEINTURE EN CABINE** code : 27 40 21 U21 D1 (niveau ESS)

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie de la carrosserie	CT	J	32
Travaux pratiques de carrosserie – peinture	PP	C	144
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	44
Total des périodes			220

## 4. PROGRAMME

### 4.1. en technologie de la carrosserie,

l'étudiant sera capable :

*face à des documents techniques, notamment des fiches techniques, des notices de fabricants,*

- ◆ d'analyser les informations ( textuelles, chiffrées, symboliques ou schématiques) pour identifier :
  - ◆ la conformité du document ( coordonnées du fabricant, norme et qualité,...),
  - ◆ la logique d'un mode opératoire pour réaliser le mélange d'un produit,
  - ◆ les formules à appliquer pour réaliser une couleur, corriger une teinte ;

- ◆ de noter les informations significatives dans un langage usuel ou symbolique, sous forme de schéma ou de plan sur une fiche en fonction du travail à effectuer, y compris des termes simples en anglais technique ;
- ◆ de s'exprimer, tant à l'écrit qu'à l'oral, en utilisant le vocabulaire technique usuel issu du domaine professionnel ;
- ◆ de s'approprier des connaissances, des méthodes d'observation et des techniques de travail pour :
  - ◆ réaliser un mélange de couleur :
    - ◆ identifier une couleur, une nuance, une harmonie ( utilisation du cercle chromatique) :
      - ◆ caractériser les couleurs fondamentales, complémentaires, cercle chromatique, éclairage de référence ;
      - ◆ expliquer, comparer : la formulation d'une couleur, la méthode de correction des couleurs, le dosage des produits ; expliquer l'utilité du spectromètre
      - ◆ expliquer le fonctionnement du matériel de préparation des produits, y compris les méthodes de réglage et d'entretien :
        - les mélangeurs de couleurs,
        - les agitateurs,
        - les instruments de mesures : temps, viscosité, hygrométrie, pression, débit,
        - le dosage pondéral et volumétrique,
        - l'utilité des plaques test,
        - l'éclairage de référence ;
      - ◆ se constituer une documentation de référence sur :
        - l'évolution des composants ( normes environnementales),
        - l'évolution des tendances ( influences historiques, culturelles),
        - l'impact des nouvelles technologies sur les méthodes de travail,
        - l'évolution des prix, du conditionnement,... ;
      - ◆ comparer des couleurs proches, identifier leur composition ;
      - ◆ doser un mélange pour reproduire une couleur avec exactitude ;
      - ◆ observer et traduire une organisation colorée ( modes et tendances) ;

### **en travaux pratiques carrosserie – peinture,**

l'étudiant sera capable,

- ◆ de manipuler correctement les appareillages du laboratoire de peinture pour :
  - ◆ utiliser le mélangeur (mixing) en fonction du type de peinture : monocouche, bicouche et peinture à base d'eau ;
  - ◆ utiliser, avec précision, les appareils intégrés dans le mixing (en fonction des dosages et des formules) :
    - ◆ la balance,
    - ◆ la visionneuse,
    - ◆ les microfiches,
    - ◆ le petit outillage : latte graduée, godet de peinture, ...
    - ◆ les échantillons de peinture (nuancier) : utilisation correcte en fonction des dosages et des formules.
  - ◆ calculer la quantité du (des) produit(s) à préparer pour réaliser le mélange nécessaire ;
  - ◆ régler la viscosité de manière à ce qu'elle soit adaptée aux conditions d'application ( lieu, température ambiante, température des produits, hygrométrie de l'air,...) ;
  - ◆ corriger une couleur ( toute peinture de finition), en utilisant d'une manière adéquate le nuancier, le cercle chromatique et les produits de correction mis à sa disposition :
    - ◆ analyser la couleur visuellement ;
    - ◆ identifier la cause de l'écart de couleur ;

- ◆ corriger la couleur en respectant les types de composants ;
- ◆ valider le résultat obtenu et noter sur une fiche les corrections apportées ;

*en fonction des différentes situations de travail qu'il est amené à mettre en œuvre sous la conduite du responsable de l'atelier de peinture, en tenant compte des règles de sécurité lors de la manipulation des produits et du matériel, de l'organisation générale des différentes zones de travail et des consignes de base pour le respect de l'environnement (gestion des déchets liquides et solides),*

- ◆ de prendre en charge les opérations de contrôle :
  - ◆ de l'opérationnalité du poste de travail,
  - ◆ des surfaces à peindre,
  - ◆ de conformité des produits et des couleurs y compris de l'ordre d'application des couleurs,
  - ◆ de conformité du matériel et des appareils mis à disposition,
  - ◆ des mesures préventives à mettre en œuvre en terme de sécurité et d'hygiène,
  - ◆ des contraintes externes influençant les résultats des opérations de peinture (température, ventilation, hygrométrie, ...),
  - ◆ des mesures concernant la protection du véhicule ;
- ◆ de réaliser, dans un délai raisonnable, un rechapissage :
  - ◆ délimiter les surfaces à peindre ;
  - ◆ choisir l'ordre d'application des couleurs ;
  - ◆ masquer les surfaces à ne pas peindre ;
  - ◆ appliquer la première couleur ;
  - ◆ masquer pour appliquer la deuxième couleur ;
  - ◆ appliquer la deuxième couleur,
  - ◆ contrôler la qualité du travail ;
- ◆ de pistoler, après identification du type de peinture, les couches de finition dans le respect des techniques de mise en œuvre ;
- ◆ d'adapter l'application de la peinture en fonction de la position et de la forme du support et des contraintes de pression, de température, de matériel utilisé, ... ;
- ◆ d'analyser le résultat obtenu et d'apporter des corrections :
  - ◆ identifier les défauts lors de la mise en peinture :
    - ◆ poussières,
    - ◆ cratères de silicone,
    - ◆ peau d'orange,
    - ◆ coulées,
    - ◆ manque de brillant,
    - ◆ mauvaise préparation :
      - de la surface,
      - du marouflage.
      - différence de teinte ;
  - ◆ identifier les causes de ces problèmes et les moyens de les corriger par :
    - ◆ pinceau,
    - ◆ ponçage, polissage,
    - ◆ lustrage ;
  - ◆ identifier et corriger les défauts après peinture ;
  - ◆ identifier et choisir le matériel et les matériaux de correction des défauts ;
  - ◆ choisir la technique corrective ;
- ◆ de préparer le véhicule avant la restitution au client :

- ◆ restituer le véhicule en état de propreté à l'intérieur, à l'extérieur : contrôler, nettoyer ;
- ◆ retoucher, polir et lustrer :
  - ◆ retoucher les petites imperfections ;
  - ◆ traiter les matières synthétiques et caoutchouc avec les produits adéquats et dans le respect des données techniques des fabricants ;
  - ◆ utiliser différents critères de finition afin de ne pas remarquer la réparation ;
  - ◆ appliquer les techniques correctives pour assurer les retouches, le polissage et le lustrage finals.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

*en tenant compte des modes d'organisation des différents départements de l'atelier, des règles de sécurité, d'hygiène et des maladies professionnelles,*

*disposant d'un ordre de réparation complet comprenant des informations précises en terme de qualité, de délai et notamment les travaux à exécuter en peinture,*

- ◆ de planifier les travaux spécifiques au département « peinture » et plus particulièrement les travaux ( notation sur une fiche technique):
  - ◆ de préparation, de réglage de la cabine de peinture, y compris des différents appareils mis à disposition ;
  - ◆ de vérification de l'état du véhicule avant peinture (travaux confiés au préparateur – peintre et à l'aide – tôlier) ;
  - ◆ d'identification de la (des) couleurs, de préparation du mélange, d'essai et de détermination des quantités nécessaires ;
  - ◆ d'application des produits,
  - ◆ des phases de séchage et de finition ;
  - ◆ de contrôle des résultats et de correction éventuelle ;
- ◆ de mettre en œuvre les différentes étapes de peinture en respectant le mode opératoire de chaque opération et de présenter l'élément repeint :
  - ◆ sans défaut apparent :
    - ◆ pelure d'orange, coulées, poussières,
    - ◆ différence de ton ( technique de voilage permise)
  - ◆ et dans le respect des conditions d'application et de durcissement des laques
- ◆ de contrôler l'adéquation entre les résultats obtenus et les résultats escomptés et éventuellement, de procéder à des retouches ;

*pour les compétences technologiques,*

- ◆ de justifier pour chaque opération :
  - ◆ les modes d'organisation,
  - ◆ les choix techniques opérés,
  - ◆ les méthodes de contrôle mises en œuvre ;
  - ◆ les modes de contrôle et de gestion des problèmes de sécurité.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ du niveau de cohérence et de logique dans la planification des travaux ( prise en compte des différentes opérations de préparation du véhicule, respect de l'ordre de réparation, gestion du temps, ...),

- ◆ de sa capacité à mettre en œuvre les différentes procédures de travail dans le respect des délais et des consignes de sécurité,
- ◆ de la qualité des gestes et des comportements professionnels : précision, souci de la qualité des résultats, adéquation aux consignes de travail et de sécurité, sens de l'organisation, esprit d'initiative et sens des responsabilités ;
- ◆ du niveau de précision et de clarté dans ses modes d'expression ( notes techniques, dessin et graphes), y compris le choix du vocabulaire ;
- ◆ de son souci à maintenir en état le matériel mis à sa disposition.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience actualisée dans l'exercice de la profession de carrossier-réparateur ou de responsable d'un département peinture dans une entreprise de carrosserie.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

La constitution du groupe respectera les normes de sécurité prévues dans les ateliers (Code du bien-être au travail) et un étudiant par poste de travail.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
PEINTRE EN CARROSSERIE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

<p><b>CODE : 27 40 30 U 22 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 août 2002**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :**  
**PEINTRE EN CARROSSERIE**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

**1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

A travers une épreuve devant le Conseil des études élargi, le futur tôlier en carrosserie démontrera sa capacité à mobiliser une réflexion technique et diagnostique.

Le Conseil des études proposera à cette fin des scénarios illustrant des situations-problèmes permettant l'évaluation du niveau de compétences atteint par l'étudiant à savoir :

- ◆ l'intégration des connaissances, des techniques, des démarches méthodologiques spécifiques à l'exercice de la profession de « peintre en carrosserie »,
- ◆ la prise en compte des contraintes professionnelles comme le respect des règles de déontologie professionnelle, des dispositions réglementaires en matière d'environnement et du Code de bien-être,
- ◆ la capacité à évaluer une situation professionnelle, à l'analyser et à communiquer son point de vue ( approche critique et autonome).

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet.

**3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

Code U

**3.1. Etudiant :** 20 périodes

Z

### 3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation collective de l'épreuve intégrée de la section peintre en carrosserie	CT	I	20
Epreuve intégrée de la section : Peintre en carrosserie	PP	O	20
Total des périodes			40

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour les étudiants

#### 4.1.1. Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée,

l'étudiant est tenu :

- ◆ de participer aux séances collectives, d'une manière efficace, en posant les questions nécessaires à la bonne compréhension des consignes relatives à l'organisation de l'épreuve théorique : il sera particulièrement sensibilisé au fait que les résultats obtenus lors de l'unité déterminante participent à la sanction de la section ;
- ◆ de s'informer sur les modes d'organisation de l'épreuve pratique qui évaluera sa capacité à mener une réflexion technique personnelle ;
- ◆ de participer à des séances d'exercice de prise de parole en public.

#### 4.1.2. Pour l'épreuve intégrée proprement dite :

*mis en situation de résolution de problème illustré par un des scénarios suivants (ou tout autre scénario visant le même niveau d'intégration de compétences) :*

##### ◆ scénario 1 :

évaluer si un élément réparé en atelier de tôlerie respecte les critères de qualité exigés par la mise en peinture et rédiger une fiche diagnostique reprenant les défauts constatés ;

proposer des solutions de correction et les justifier ;

##### ◆ scénario 2 :

évaluer l'état d'un véhicule repeint avant livraison ;

noter ses observations sur une fiche technique ;

justifier les méthodes de contrôle pour estimer l'état de la finition ;

##### ◆ scénario 3 :

*face à un ordre de réparation en peinture pour un véhicule donné, comprenant les différentes étapes des travaux à exécuter et le descriptif des méthodes de travail,*

proposer une approche différente visant l'organisation des travaux pour en améliorer la performance sur le plan de la rapidité, de la qualité et de la sécurité;



justifier sa proposition en se fondant sur son expérience pratique et technologique ;

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser correctement la situation – problème qui lui est proposée ;
- ◆ de préparer son intervention orale en se référant au dossier technique qu'il a constitué ;
- ◆ de répondre, éventuellement, à des questions portant sur ses choix ;
- ◆ d'étayer ses justifications techniques à partir d'exemples pratiques concrets.

## **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

### **4.2.1. Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée,**

le chargé de cours veillera à communiquer, d'une manière explicite, aux étudiants les exigences qualitatives de l'épreuve intégrée et les critères d'évaluation du Conseil des études élargi ;

il organisera, selon les besoins du public, des séances de préparation à la prise de parole en public afin de donner à chacun les meilleures chances de réussite.

### **4.2.2. Pour l'épreuve intégrée proprement dite,**

le chargé de cours veillera :

- ◆ à prendre contact avec les membres du Conseil d'études élargi pour l'organisation de l'épreuve intégrée ;
- ◆ à organiser le bon déroulement de l'épreuve.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

*Mis en situation de résolution de problème illustré par un des scénarios suivants (ou tout autre scénario visant le même niveau d'intégration de compétences) :*

### **◆ scénario 1 :**

évaluer si un élément réparé en atelier de tôlerie respecte les critères de qualité exigés par la mise en peinture et rédiger une fiche diagnostique reprenant les défauts constatés ;

proposer des solutions de correction et les justifier ;

### **◆ scénario 2 :**

évaluer l'état d'un véhicule repeint avant livraison ;

noter ses observations sur une fiche technique ;

justifier les méthodes de contrôle pour estimer l'état de la finition ;

### **◆ scénario 3 :**

*face à un ordre de réparation en peinture pour un véhicule donné, comprenant les différentes étapes des travaux à exécuter et le descriptif des méthodes de travail,*

proposer une approche différente visant l'organisation des travaux pour en améliorer la performance sur le plan de la rapidité et sur le plan de la qualité ou sur le plan de la sécurité;

justifier sa proposition en se fondant sur son expérience pratique ;

pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- ◆ de présenter un dossier technique explicitant la solution choisie pour résoudre la situation – problème qui lui est soumise et de le défendre oralement ;
- ◆ de démontrer, à travers son argumentation, sa capacité :
  - ◆ à mener une réflexion technique et professionnelle ;
  - ◆ à établir des relations entre des savoirs théoriques et pratiques ;
  - ◆ à utiliser correctement un ensemble de documents techniques ;
  - ◆ à interpréter et à utiliser correctement le vocabulaire technique de la profession ;

Pour la détermination du degré de maîtrise , il sera tenu compte :

- ◆ de sa capacité à énoncer clairement son analyse de la situation - problème ;
- ◆ de la précision et de la clarté tant dans l'expression orale qu'écrite ;
- ◆ du niveau de réflexion technique mise en œuvre :
  - ◆ approche réaliste des pratiques professionnelles,
  - ◆ prise en compte des problèmes de performance et de sécurité,
  - ◆ connaissance approfondie des ressources matérielles et des produits,
  - ◆ prise en compte de l'évolution des technologies nouvelles dans la pratique du métier ;
- ◆ de son sens critique ;
- ◆ du respect des consignes données tant dans la préparation collective qu'individualisée ;
- ◆ du degré d'autonomie atteint.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience actualisée dans l'exercice de la profession de carrossier-réparateur ou de responsable d'un département peinture dans une entreprise de carrosserie.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.